RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ACADÉMIES DE CRÉTEIL PARIS - VERSAILLES
MAISON DES EXAMENS
Service Interacadémique des Examens & Concours

ANNEXE 1

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR NOTARIAT
Session 2023

CALENDRIER
DES ÉPREUVES ÉCRITES

Dates	Épreuves	Horaires Métropole	Horaires Antilles	Horaires Polynésie française	Mise en loge*
Vendredi 12 mai 2023	E5 Techniques notariales	13h00 à 18h00*	7h00 à 12h00*	06h00 à 11h00	*(aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de l'épreuve)
Lundi 15 mai 2023	E3 Environnement économique et managérial du Notariat	14h00 à 17h00*	8h00 à 11h00*	05h00 à 08h00	(aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de l'épreuve)
Mardi 16 mai 2023	E2 Langue vivante étrangère	10h00 à 12h00 (sortie non autorisée avant 12h30)	6h30 à 08h30*	**Lundi 15 mai 2023** 20h00-22h00 (sortie non autorisée avant 22h00)	*(2 heures de mise en loge, aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de l'épreuve)
Mardi 16 mai 2023	E1 Culture générale et expression	14h00 à 18h00*	10h00 à 14h00*	13h00-17h00 (sujet spécifique)	*(2 heures de mise en loge, aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)
Mercredi 17 mai 2023	E4 Droit général et droit notarial	14h00 à 18h00*	8h00 à 12h00*	06h00 à 10h00	*(aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de l'épreuve)

CALENDRIER
DES ÉPREUVES ORALES

Épreuves	Dates
E2 – langue vivante étrangère E6 – conduite et présentation d'activités professionnelles – **Forme ponctuelle**	Date fixée à l'initiative du recteur de chaque académie pilote.
EF1 – langue vivante étrangère 2, épreuve facultative	Date fixée à l'initiative du recteur de chaque académie pilote.